

# Au bord de la faillite, le secteur de l'aide à domicile encore «oublié» de l'accès aux financements publics

[AIDE À DOMICILE](#)[SUIVRE CE SUJET](#)

Dragana Gordic/Adobe Stock

Réservé aux abonnés



SAUVEGARDER



PARTAGER

**Confronté à de graves difficultés financières, les services d'aide à domicile pour les personnes âgées doivent bénéficier d'un fonds d'urgence mis en place par le gouvernement. Sauf que les montants sont aujourd'hui accordés en priorité aux Ehpad.**



Par **Adeline Lorence**

Journaliste retraite, dépendance

Publié le 15/11/2023 à 19h15

30%. C'est la proportion de structures d'aide à domicile affiliées à la Fédération des services à la personne de proximité (Fédésap) qui craignent de ne pas pouvoir payer les salaires de ses employés à la fin du mois. *«C'est tout simplement catastrophique»*, alerte Franck Nataf, le président de cette fédération qui regroupe plus de 3 000 structures. Et c'est loin d'être la première fois que **le secteur tire la sonnette d'alarme**. Mais, à chaque fois, **la situation semble se dégrader encore plus**.

Déjà, avant l'été, les services d'aide et d'accompagnement à domicile (Saad), privés comme associatifs, s'inquiétaient des conséquences de l'inflation pour la survie des structures. Elles doivent en effet faire face à la **hausse des coûts de l'énergie** mais aussi à l'augmentation des rémunérations dans le secteur associatif, parfois mal compensée par les départements. A cela s'ajoute le problème récurrent du manque de bras qui empêchent les Saad de répondre à toutes les demandes de prise en charge qu'ils reçoivent, ce qui fait donc des ressources en moins.

**>> Notre service - Maintien à domicile, maisons de retraite, résidences services... Prenez rendez-vous avec un conseiller par téléphone pour trouver la meilleure solution pour vos proches**

## **Une demande d'aide initiale de 400 millions d'euros**

Pour retrouver un peu d'air, en juin dernier, les 8 fédérations d'employeurs d'aide à domicile ont écrit à la Première ministre, Elisabeth Borne, pour demander la mise en place **d'une aide d'urgence de 400 millions d'euros**. Leur revendication a été entendue... partiellement. Dans le courant de l'été, la ministre des Solidarités et des Familles, Aurore Bergé, a annoncé le déploiement d'un **fonds d'urgence de 100 millions d'euros** pour les Saad et les Ehpad (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) en difficulté. Bien que jugé insuffisant par les fédérations, le geste a cependant été salué.

La satisfaction a cependant été de courte durée. Alors que les sommes sont réparties dans les départements et en train d'être attribuées, les fédérations de l'aide à domicile se sentent oubliées. *«95% de ce fonds va dans les Ehpad publics, regrette Franck Nataf. Et pour expliquer cette répartition inégale, la Caisse nationale de solidarité pour*

*l'autonomie nous dit simplement qu'elle a connaissance d'Ehpad en difficulté mais pas de services d'aide à domicile dans la même situation», complète-t-il.*

## **De mauvaises informations communiquées**

Dans le mécanisme mis en place pour l'attribution de cette aide financière, ce sont **les Agences régionales de santé (ARS)** qui ont la main. Ce sont elles que les structures qui rencontrent des difficultés financières doivent contacter. *«Or nos adhérents nous ont remonté que lorsqu'ils contactent l'ARS, certaines agences affirment que le fonds est versé en priorité aux Ehpad»,* raconte Brice Alzon, président de la Fédération des entreprises à la personne (FESP). Le discours est le même du côté du secteur associatif. *«Lorsque nos Saad en difficulté ont fait une demande d'aide financière, il leur a été clairement indiqué que le fonds était fléché vers les Ehpad»,* confirme Jérôme Perrin, directeur du développement et de la qualité de l'ADMR, réseau associatif de services d'aide à domicile.

---

### **À LIRE AUSSI**

[\*\*Ehpad, aide à domicile : Aurore Bergé met les départements face à leurs responsabilités\*\*](#)

---

Pire, certaines agences se déchargent totalement de cette organisation. *«Pour une de mes structures à Argenteuil, en région parisienne, nous avons envoyé un dossier à l'ARS qui nous a répondu qu'elle n'était pas en charge de cette question et qu'il fallait contacter le département. Mais c'est faux !»,* s'insurge Brice Alzon. D'autres agences affirment que les fonds ont tous déjà été versés et qu'une liste des structures en difficulté a été établie, ce qui, là encore, est inexact. Enfin, les fédérations regrettent le **manque de transparence** car il n'existe aucune donnée sur les structures qui vont recevoir de l'argent. Des informations d'autant plus difficiles à connaître qu'aucune liste n'a été fixée pour définir les critères d'éligibilité à ce fonds d'urgence. Résultat, le fonds **rate en partie sa cible.**

## **La hausse de l'APA pour résoudre le problème ?**

Reçues le vendredi 10 novembre par Aurore Bergé, les fédérations du domicile ont toutes évoqué les **incohérences du versement de cette**

**aide d'urgence.** Suite à cette rencontre, les fédérations affirment que la ministre s'est montrée à l'écoute de leurs remarques et leur a fait part de sa volonté de corriger la situation. *«Elle nous a assurés qu'elle allait faire passer une nouvelle circulaire précisant bien que ce fonds est destiné aux Ehpad comme aux services d'aide à domicile. Ce qui nous a rassurés»*, confie Jérôme Perrin.

Plus qu'une réaction ponctuelle pour remettre temporairement à flot les structures, les fédérations appellent à une refonte générale du secteur. Une réforme qui passe notamment par un relèvement conséquent de l'**Allocation personnalisée d'autonomie** (APA), qui permet de financer en partie l'aide à domicile ou l'hébergement en Ehpad. *«Si vous relevez le montant à 30 euros de l'heure (contre 23 euros aujourd'hui, nldr), toutes les structures sont sorties d'affaires»*, juge Franck Nataf. Il faut désormais attendre le vendredi 17 novembre pour savoir quelle sera la direction prise par le ministère. C'est en effet à cette date qu'Aurore Bergé doit présenter sa feuille de route pour le grand âge.

## SIMULATEUR DE RETRAITE

À quel âge pourrez-vous **partir à la retraite à taux plein** ?

En quelle année êtes-vous né(e) ? \*

(AAAA)

À quel âge avez-vous commencé à travailler ? \*

(AA)

\* champs requis

CALCULER

A découvrir :

PERSONNES ÂGÉES

LE GUIDE DU FUTUR RETRAITÉ

LE GUIDE DU RETRAITÉ

MUTUELLES SANTÉ

ASSURANCES VIE